



Assemblée générale

Soixante et onzième session

79^e séance plénière

Jeudi 27 avril 2017, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. Mnatsakanyan (Arménie), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 19 de l'ordre du jour (suite)

Développement durable

Projets de résolution (A/71/L.61/Rev.1, A/71/L.63 et A/71/L.64)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui va présenter le projet de résolution A/71/L.61/Rev.1.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Peu d'attributs de la performance humaine ont autant d'impact sur notre vie et notre monde que la créativité. Les réalisations exceptionnelles dans les domaines des arts et de la science sont le fruit de la créativité. Il existe un lien entre la créativité et la création de nouvelles institutions sociales et le rôle phare joué par les institutions existantes. En outre, il a été démontré que la créativité joue un rôle dans les activités entrepreneuriales et la croissance économique à long terme. L'étude de la créativité est une science appliquée. La définition la plus largement acceptée de la créativité – la génération d'idées nouvelles qui sont rendues utiles – met en relief le caractère appliqué de l'acte créatif.

Depuis des décennies et même des siècles, le domaine de la créativité intrigue de nombreux auteurs et chercheurs, à commencer par William Duff en 1767. Son objectif était principalement de définir les traits cognitifs qui expliquent les différences entre les réalisations des individus. Duff formula l'hypothèse que cela était dû à trois facteurs : l'imagination, le jugement et le goût. Il convient de souligner qu'il considérait l'imagination comme étant la contribution la plus importante au génie. Des recherches récentes ont exploré le rôle de l'expression créative pour résoudre les problèmes et en matière d'innovation et se sont employées à formuler des méthodologies pour stimuler délibérément la pensée créative et reproduire le processus créatif de manière à permettre aux individus et aux groupes de faire explicitement appel à leurs compétences créatives et de les utiliser.

Aujourd'hui, les pays développés et en développement de par le monde prennent conscience de l'importance des résultats issus de ces recherches et se rallient à l'idée que notre capital créatif est aujourd'hui notre atout le plus précieux. Nous convenons également qu'il s'agit d'un atout dont il faut tirer parti dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Il est donc tout à fait approprié que plus de 80 États Membres de l'ONU, à ce jour, se soient mobilisés pour demander aujourd'hui que le 21 avril soit proclamé Journée mondiale de la créativité et de l'innovation. Saint-Vincent-et-les Grenadines remercie tous les États Membres qui ont parrainé le projet de résolution A/71/L.61/Rev.1 intitulé « Journée mondiale

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-11423(F)



Document adapté

Merci de recycler



de la créativité et de l'innovation » et/ou ont participé de façon constructive aux consultations qui ont conduit à sa présentation, ainsi que ceux qui décideraient de s'en porter coauteurs aujourd'hui dans la salle.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada, qui va présenter les projets de résolution A/71/L.63 et A/71/L.64.

M. Blanchard (Canada) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Ambassadrice de Saint-Vincent-et-les Grenadines de son rôle de chef de file sur le projet de résolution A/71/L.61/Rev.1. Je rends également hommage à M. You Dong Peng, Vice-Ministre chinois de l'Administration nationale des forêts, et le remercie de son leadership et de sa présence aujourd'hui.

En tant que Président du Bureau du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et en tant que pays où les forêts jouent un rôle essentiel dans le tissu économique, social et culturel de la nation, le Canada est fier de présenter à l'Assemblée générale pour adoption le premier plan stratégique des Nations Unies sur les forêts. Ce plan stratégique va représenter une étape majeure puisqu'il mettra en place un nouveau modèle de fonctionnement pour le Forum donnant à ce dernier pour mandat d'appuyer les objectifs mondiaux relatifs aux forêts figurant dans l'instrument des Nations Unies sur les forêts et de renforcer la contribution des forêts à la réalisation des objectifs de développement durable. L'objectif 15 est particulièrement important pour les forêts. Nous estimons que l'adoption du plan stratégique par l'Assemblée générale enverrait un signal fort et positif quant au rôle important que les forêts peuvent et doivent jouer dans notre avenir collectif. Les forêts sont essentielles pour la réduction de la pauvreté, la conservation de la biodiversité, la sécurité alimentaire, les perspectives économiques durables et bien plus encore.

Pour conclure, je voudrais remercier sincèrement toutes les délégations qui ont participé au processus de négociation ayant mené à ce document ambitieux. J'encourage également tous les États Membres à profiter de l'occasion offerte par les prochaines sessions du FNUF pour proposer des solutions judicieuses et s'engager avec toutes les parties prenantes concernées pour faciliter l'action en faveur des forêts. L'avenir de nos forêts et de notre planète dépend du travail que nous accomplirons.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous allons maintenant examiner les projets de résolution A/71/L.61/Rev.1, A/71/L.63 et A/71/L.64.

Nous passons tout d'abord au projet de résolution A/71/L.61/Rev.1, intitulé « Journée mondiale de la créativité et de l'innovation ».

Je donne la parole à la représentante du Secrétariat.

M^{me} De Miranda (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les membres que, depuis le dépôt du projet de résolution A/71/L.61/Rev.1, outre les délégations énumérées dans le document, les pays suivants s'en sont également portés coauteurs : Argentine, Arménie, Bangladesh, Bénin, Burundi, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Équateur, Estonie, Ghana, Hongrie, Israël, Italie, Malaisie, Malawi, Maroc, Mozambique, Nouvelle-Zélande, Niger, Philippines, Pologne, Timor-Leste, Tonga et Ukraine.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale souhaite adopter le projet de résolution A/71/L.61/Rev.1?

Le projet de résolution A/71/L.61/Rev.1 est adopté (résolution 71/284).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons au projet de résolution A/71/L.63, intitulé « Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de résolution A/71/L.63 est adopté (résolution 71/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous passons maintenant au projet de résolution A/71/L.64, intitulé « Instrument des Nations Unies sur les forêts ». Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite l'adopter?

Le projet de résolution A/71/L.64 est adopté (résolution 71/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs au titre des explications de vote, je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. You Dong Peng (Chine) (*parle en chinois*) : C'est un honneur et un plaisir pour moi que de participer à cette importante séance de l'Assemblée générale aujourd'hui pour assister à l'adoption du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030), un nouvel

engagement politique de la communauté internationale pour le développement durable des forêts. Au nom de l'Administration nationale chinoise des forêts, je tiens à féliciter chaleureusement l'Assemblée d'avoir adopté la résolution 71/285, qui fera date, et à remercier le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (FNUF) et toutes les personnes concernées pour leur travail fructueux en préparation de la présente séance.

Les forêts ont des fonctions écologiques, économiques, sociales et de nombreuses autres encore. Comme l'a déclaré le Président chinois Xi Jinping :

« La forêt est l'élément principal de l'écosystème terrestre et le plus grand moyen de subsistance sur lequel un pays ou une nation puisse compter. Elle est le fondement de la survie de l'humanité et étroitement liée à la préservation de la vie et de l'eau douce ainsi qu'à la sécurité du territoire, des espèces et du climat. »

La communauté internationale est parvenue à un large consensus sur les forêts, mais il existe encore de multiples obstacles dans la gouvernance forestière mondiale qui limitent sévèrement le développement durable des forêts. Le plan stratégique représente un nouveau jalon pour les forêts, inédit depuis l'adoption du premier instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts (résolution 62/98). Il va offrir des possibilités nouvelles et historiques pour la gestion mondiale durable des forêts. Je suis convaincu que grâce aux efforts communs de tous les États Membres, les forêts contribueront davantage à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Le Gouvernement chinois attache une grande importance à la gestion durable des forêts, considère les forêts comme un atout majeur dans le renforcement des écosystèmes, intègre la conservation dans le processus global de planification du développement national et promeut une série de concepts novateurs du développement durable, notamment les notions selon lesquelles l'amélioration de l'écosystème est synonyme de progrès pour la civilisation; l'eau cristalline et les montagnes luxuriantes sont aussi précieuses que l'or et l'argent; un écosystème plus résilient est un élément fondamental pour le bien-être des populations; et les montagnes, l'eau, les forêts, les terres agricoles et les lacs doivent être gérés de manière intégrée.

Ces notions sont profondément ancrées dans le cœur du peuple chinois et sont mises en pratique. La reconnaissance par le Gouvernement chinois du rôle et des fonctions des forêts n'a jamais été aussi grande et s'inscrit pleinement dans le cadre du plan stratégique. Au cours des dernières décennies, le Gouvernement chinois a promu énergiquement les mesures nationales de protection de l'environnement, la gestion durable des forêts et la sécurité des écosystèmes forestiers, et a obtenu des résultats remarquables en matière de reforestation.

Premièrement, le couvert forestier de la Chine est passé de 13,92 % en 1992 à 21,66 % aujourd'hui, et nos réserves forestières par unité de surface continuent de croître. Deuxièmement, l'aire protégée gérée par le secteur forestier représente 13 % de la superficie totale de la Chine et protège ainsi 90 % des types d'écosystèmes terrestres. Le phénomène de désertification des terres a été partiellement contenu. Troisièmement, la valeur de la production brute de l'industrie forestière a été multipliée par 4,75 pour atteindre une valeur de près de 1 000 milliards de dollars au cours de la dernière décennie. Quatrièmement, la réforme collective du régime foncier des forêts et la réforme des régions forestières publiques et des fermes forestières publiques ont permis à plus de 400 millions d'agriculteurs de bénéficier directement d'une gestion durable des forêts. Des dizaines de millions de possibilités d'emploi ont été créées, ce qui atténue efficacement la pauvreté et favorise le développement économique, social et écologique de manière équilibrée.

Le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) assume des responsabilités historiques considérables et a une mission importante pour la promotion du développement durable des forêts. Je voudrais saisir la présente occasion pour faire trois recommandations.

Premièrement, il faut continuer à renforcer le mécanisme mondial de financement des forêts afin de fournir des ressources financières nouvelles et supplémentaires aux États Membres en particulier aux pays en développement, pour la mise en œuvre du plan stratégique. Deuxièmement, les pays devraient annoncer dès que possible leurs contributions nationales volontaires en tenant compte de leur contexte national spécifique et des conditions de leurs forêts, et prendre des mesures concrètes pour atteindre les objectifs forestiers mondiaux. Troisièmement, il faut renforcer la coordination entre les organes et conventions de l'ONU

et les autres organisations internationales actifs dans le domaine des forêts afin de créer des synergies.

Enfin, le Gouvernement chinois mettra résolument en œuvre le plan stratégique et annoncera en temps voulu ses objectifs en matière de contributions nationales volontaires. Je voudrais également saisir cette occasion pour inviter sincèrement toutes les parties à participer à la treizième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, qui se tiendra en Chine en septembre et à se joindre à la réalisation des objectifs de développement durable.

M. Singer (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Lorsque le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030) a été adopté à la dernière session extraordinaire du Forum des Nations Unies sur les forêts et au Conseil économique et social la semaine dernière, les États-Unis ont fait une déclaration afin de clarifier leur position sur certains éléments contenus dans le plan. Nous souhaitons profiter de cette occasion pour réaffirmer ces précisions.

Tout d'abord, nous comprenons que les actions envisagées dans le cadre de ce plan sont volontaires

et ne visent pas à modifier ou à affecter les droits ou obligations en vertu du droit international.

En ce qui concerne l'objectif global 2.2 relatif aux forêts, les États-Unis soutiennent les efforts visant à améliorer la capacité des petites entreprises à financer leurs activités et à vendre leurs produits. Cependant, nous devons souligner que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est le forum approprié pour la négociation de questions commerciales. Le plan stratégique ne représente pas un accord sur ces questions, ni un engagement à offrir un nouvel accès au marché des biens ou des services. Le plan stratégique n'interprète ni ne modifie aucun accord ou décision de l'OMC, y compris l'accord sur les aspects commerciaux de la propriété intellectuelle.

En ce qui concerne toutes les références au transfert de technologie, les États-Unis se dissocient d'un tel langage, notamment aux paragraphes 15 et 58 b).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 19 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 25.